



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-43571>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-43571**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-120129

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 28/10/2025

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 24830054300217

**Ville :** TOULON

**Code postal :** 83041

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 83

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** 25MAP17 - Accord-cadre à bons de commande de prestations de formations relatives à la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 80330000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Dans le cadre de son plan de formation, la Métropole T.P.M définit les grandes orientations en matière de compétences pour la période de 2024-2027 et entend répondre aux obligations employeur et aux orientations du comité social et économique (CSE) concernant la prévention des risques professionnels par la mise en oeuvre de formations à destination des 2500 agents métropolitains qu'elle emploie, dont 1 100 agents sont concernés par ces obligations. Les formations relatives à la sécurité au travail ont pour objet de contribuer à la prévention des risques professionnels en donnant aux agents désignés par la collectivité les formations obligatoires liées à la réglementation dans l'exercice de leurs fonctions, dans le cadre des préconisations du Document Unique, mais également d'informer les agents des précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité, celle des autres agents ainsi que celle des usagers du service.

**Critères d'attribution :** Lots 1 et 3 : 1- Prix des prestations: 60% 2- Valeur Technique: 40% Lots 2, 4, 5 et 6: 1- Prix des prestations: 70% 2- Valeur Technique: 30%

## Section 4 - Attribution du marché

### Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

La consultation concerne un accord-cadre à bons de commande de prestations de formations relatives à la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels sous forme de procédure adaptée a été lancée en date du 28/10/2025, avec une remise des offres fixée au 21/11/2025 à 16 heures. 33 dossiers ont été téléchargés, et 6 anonymement, il a été reçu 3 plis pour le lot 1, 14 plis pour le lot 2, 3 plis pour le lot 3, 1 pli pour le lot 4, aucun pli pour le lot 5 et 4 plis pour le lot 6 ont été reçus dans les délais impartis. Les lots 1 et 6 sont déclarés sans suite pour motif d'intérêt général, le lot 5 est déclaré sans suite pour infructuosité. Le lot 2 relatif aux FORMATIONS HABILITATIONS ELECTRIQUES a été attribué le 10/03/2026 et notifiée le 28/04/2026 pour un montant de 19 700 euros avec un mini à 5 000 euros HT et maxi à 50 000 euros HT à la société SAS LES CLES DE LA COMPETENCE sise à LA CIOTAT (13600). Le lot 3 relatif aux FORMATIONS PERMIS SUPER POIDS LOURDS/ POIDS LOURDS/ FIMO/ FCO a été attribué le 24/02/2026, notifié le 18/03/2026 pour un montant de 91 520 euros HT avec un mini de 20 000 euros HT et 105 000 euros HT le maxi au Groupement conjoint RESEAU CetS / Richard Formation Réseau City Pro sise à MONTUSSAN (33450). Le lot 4 relatif aux FORMATIONS SSIAP a été attribué le 24/02/2026, notifié le 18/03/2026 pour un montant de 91 520 euros HT avec un mini de 4500 euros HT et 45 000 euros HT avec la société IFPST sise à LA SEYNE SUR MER (83500). Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/04/2026**